



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
27 AVRIL 2026**

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
17/04/2025	17/04/2025	15	15	0

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses réunions.

Présents : M. Joël Bouffies, M. Aimé Bertrand, M. Stéphane Bigand, Mme Agnès Brunet, Mme Laurence De Moustier, Mme Mireille Dieu, M. Philippe Dufresne, M. Jonatan Fauque, Mme Christine Fostiez, Mme Rosy Giraudel, Mme Célia Macabet, M. Jean-Laurent Macabet, M. Laurent Marqué, M. Thierry Tardieu, Mme Sara Willems.

Pouvoirs :

M Jonathan Fauque donne son pouvoir à Mme Sara Willems, il arrive en cours de séance à 19h04 et prend part aux votes des délibérations budgétaires

Mme Rosy GIRAUDEL est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation des PV des 17 février 2026 et 20 mars 2026
- Délibérations relatives au Compte Financier Unique -budget assainissement et budget communal
- Délibérations relatives à l'affectation des résultats 2025- budget assainissement et budget communal
- Délibération relative aux taux d'impositions des taxes locales directes pour 2026
- Délibération relative aux subventions allouées aux associations
- Délibérations relatives aux budgets primitifs 2026 de la commune et de l'assainissement
- Délibération concernant le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Délibération concernant le renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs
- Tour de table des commissions municipales
- Questions diverses
- Agenda

M le Maire indique que :

- la délibération concernant la désignation des membres de la CCID doit être reportée car le secrétariat n'a pas reçu l'assentiment des 24 personnes sollicitées ;
- le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales s'effectue par une désignation qui n'appelle pas de délibération stricto-sensu.

En préambule :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur plusieurs dossiers structurants pour la situation financière de la commune : adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025 des budgets M49 et M57, affectation des résultats 2025, vote des taux d'imposition 2026, adoption des budgets primitifs 2026 (commune et assainissement) et attribution des subventions aux associations. Ces décisions s'inscrivent dans le cadre des évolutions récentes du référentiel budgétaire et comptable (M57/M49) et de la généralisation du compte financier unique

Les élus ont été conviés à participer, le 20 avril dernier, à deux réunions d'information et d'orientation budgétaire.

M le Maire remercie les nouveaux élus pour leur implication rapide dans le fonctionnement de leurs commissions qui se sont déjà réunies, et travaillent dans leurs domaines respectifs.

I/ Approbation des PV des 17 février 2026 et 20 mars 2026

Votes « favorable » à l'unanimité

Arrivée de M Jonathan FAUQUE à 19h04

II/Délibération n° 21-2026 : Adoption du Compte Financier Unique – Budget assainissement M49 – Exercice 2025

Sur le rapport de M. Thierry TARDIEU, Premier adjoint délégué aux Finances, *(le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle)*

Dans le cadre de la mise en œuvre du compte financier unique (CFU), celui-ci se substitue au compte administratif et au compte de gestion, en regroupant dans un document unique les informations financières de l'ordonnateur et du comptable. Il met en évidence les principaux indicateurs de la situation financière (résultats, bilan, compte de résultat synthétique) et permet un contrôle automatisé des données entre les deux autorités.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Thierry TARDIEU :

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique
- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal et du budget annexe qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-152 409,41		25 359,36		-127 050,05
Fonctionnement	512 702,56	283 689,98	68 202,64		317 215,22
TOTAL I	360 293,15	283 689,98	113 562,00		190 165,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
27200-BA ASSAINISSEMENT VILLEDIEU					
Investissement	-190,97		-3 480,67		-3 671,64
Fonctionnement	32 592,66	190,97	19 530,34		51 932,03
Sous-Total	32 401,69	190,97	16 049,67		48 260,39
TOTAL III	32 401,69	190,97	16 049,67		48 260,39
TOTAL I + II + III	392 694,84	283 880,95	129 611,67		238 425,56

Votes « favorable » à l'unanimité

III/ Délibération n° 22-2026 : Affectation du résultat – Budget assainissement M49 – Exercice 2025

À la suite de l'approbation du CFU 2025 du budget annexe assainissement (délibération n° 21-2026), qui fait apparaître un résultat positif, le conseil doit procéder à l'affectation du résultat, conformément aux règles applicables aux budgets M49.

L'affectation proposée des résultats est le suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

3 671,64

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

48 260,39

Votes « favorable » à l'unanimité

IV/Délibération n° 23-2026 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget M57 Commune – Exercice 2025 –

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Thierry TARDIEU, (le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle)

- prendre acte de la présentation du compte financier unique 2025 du budget principal M57 ;
- approuver le CFU, qui n'appelle ni observation ni réserve ;
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la poursuite des démarches et formalités afférentes.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-152 409,41		25 359,36		-127 050,05
Fonctionnement	512 702,56	283 689,98	88 202,64		317 215,22
TOTAL I	360 293,15	283 689,98	113 562,00		190 165,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
27200-BA ASSAINISSEMENT VILLEDIEU					
Investissement	-190,97		-3 480,67		-3 671,64
Fonctionnement	32 592,66	190,97	19 530,34		51 932,03
Sous-Total	32 401,69	190,97	16 049,67		48 260,39
TOTAL III	32 401,69	190,97	16 049,67		48 260,39
TOTAL I + II + III	392 694,84	283 880,95	129 611,67		238 425,56

Votes « favorable » à l'unanimité

V/Délibération n° 24-2026 : Affectation du résultat 2025 – Budget commune M57 (abrégé)

À l'issue de l'approbation du CFU 2025 du budget principal (délibération n° 23-2026), il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'instruction M57 et du CGCT.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être affecté :

- en report à nouveau en fonctionnement (compte 002), afin de renforcer l'autofinancement de la section de fonctionnement ;
- et/ou en réserves d'investissement (compte 1068), afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser le cas échéant.

AFFECTATION RESULTAT COMMUNE 2025

L'affectation proposée des résultats est le suivant :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	152 409,41
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	229 012,58

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'Investissement de :	25 359,36
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	88 202,64

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	55 520,00
En recettes pour un montant de :	100 430,15

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	82 139,90
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	82 139,90
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	235 075,32
---	------------

Cela permet de :

- Mettre environ 82 000 € de côté pour financer les investissements en cours et à venir, sans avoir besoin d'emprunter davantage.
- Garder environ 235 000 € en excédent de fonctionnement pour sécuriser le budget 2026 et garder de la souplesse.

Votes « favorable » à l'unanimité

VI/ Délibération n° 25-2026 : approbation des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2026

Sur la base des notifications prévisionnelles de bases (état 1259) et du cadre fiscal en vigueur, il est proposé de fixer les taux pour 2026. Ces taux conditionnent le niveau des recettes fiscales pour 2026.

Conformément à l'avis de l'assemblée délibérante, le choix est fait de conserver les taux des taxes à l'identique que l'année passée.

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2026:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.81 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 49.97 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9.87 %

Votes « favorable » à l'unanimité

VII/Délibération n° 26-2026 : Approbation du budget primitif 2026 – Assainissement M49

Le budget primitif 2026 du service assainissement, établi selon la nomenclature M49, est soumis au vote. Il intègre les résultats 2025 et l'affectation décidée en délibération n° 22-2026, et fixe les crédits nécessaires au fonctionnement du service et aux opérations d'investissement.

Le conseil municipal est invité à :

- Autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012 – dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- Approuver et voter le budget primitif assainissement 2026, selon les montants par section et par chapitre qui seront détaillés dans le document budgétaire.

Le premier adjoint délégué aux Finances, M Thierry Tardieu explique qu'il convient d'anticiper des travaux à la station d'épuration, notamment pour la partie structurelle des tuyaux alimentant les bassins. Des devis ont été demandés et le budget primitif anticipe cette dépense en réservant une enveloppe d'environ 40 000 euros pour cette opération d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	92 699,03	44 438,64
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 48 260,39
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		92 699,03	92 699,03

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	76 226,39	79 898,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 671,64	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		79 898,03	79 898,03

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	172 597,06	172 597,06
----------------------------	------------	------------

Votes « favorable » à l'unanimité

VIII/ Délibération n° 27-2026 : Approbation du budget primitif 2026 – Commune M57

Le budget primitif 2026 du budget principal M57, intégrant les résultats 2025 et leur affectation (délibération n° 24-2026), est présenté à l'approbation du conseil. Il constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses de la commune pour l'exercice 2026.

Le conseil est invité à :

- autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors chapitre 012), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- approuver et voter le budget primitif 2026 de la commune, dans sa globalité (fonctionnement et

investissement).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	311 742,34	393 682,24
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	55 520,00	100 430,15
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 127 050,05	(si solde positif) 0,00
Total de la section d'investissement (2)		494 312,39	494 312,39
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	862 951,36	627 676,04
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 235 075,32
Total de la section de fonctionnement (3)		862 951,36	862 951,36
TOTAL DU BUDGET (4)		1 357 263,75	1 357 263,75

Votes « favorable » à l'unanimité

Les deux réunions d'orientation budgétaire du lundi 20 avril dernier, présentant aux élus les projets de réalisation du budget primitif, tant dans la section de fonctionnement que d'investissement, ont été suivies d'une rencontre de la commission Travaux, qui ont permis d'affiner les priorisations du conseil municipal.

La secrétaire générale a anticipé, pendant cette courte période, l'obtention de subventions éventuelles pour élaborer le volet « investissement » et 3 opérations pourraient bénéficier de financement du conseil départemental de Vaucluse : le changement de la pompe à chaleur de la salle Garcia, des travaux de construction d'un emplacement à containers d'ordures ménagères pour desservir les lotissements Tardieu et le clos sous le château, et la réfection de la voirie des Faines. Il est également en projet de poursuivre la rénovation thermique du groupe scolaire en changeant certaines menuises comme les portes intérieures ou extérieures, là aussi des devis sont en cours.

D'autres opérations sont prévues comme le renouvellement des postes informatique obsolètes du secrétariat général de la mairie et l'achat d'outillages prévoyant une nouvelle tronçonneuse et un souffleur à dos pour le service technique, ainsi qu'un dispositif adoucisseur d'eau anti calcaire pour le groupe scolaire. Il est également prévu la vérification du joug de l'horloge du beffroi pour des raisons de sécurité, la réparation du système électrique des cloches de l'église. D'autres opérations sont inscrites également au budget mais les études ne permettent pas encore leur totale validation.

Pour ce qui est du fonctionnement, le prévisionnel reste prudent car l'Etat ne s'engage pas fermement sur l'ensemble des dotations attendues. Les mauvaises surprises de l'exercice budgétaire précédent, comme le rappel partiel en fin d'année de certaines dotations versées en cours d'années et l'apparition de la taxe DILICO dans l'été 2025 participent à cette rigueur.

IX/Délibération n° 28-2026 Attribution des subventions 2026 aux associations et au Comité des fêtes

Le conseil municipal doit délibérer distinctement de l'adoption du budget pour l'attribution des subventions aux associations, conformément à l'article L.2311-7 du CGCT.

Sur la base des crédits inscrits au budget primitif 2026, il est proposé une répartition des subventions aux associations locales et extra-communales ainsi qu'au Comité des fêtes.

Amicale Laïque de l'école de Villedieu-Buisson	550 €
Association Paroissiale de Villedieu	100 €
Bibliothèque MAURIC	800 €
Association « Le chemin des chapelles en pays Ventoux »	100 €
Association « Les Amis de la Chapelle»	100 €
Badaboum- Ecole de cirque et des arts frères	200 €
Club des Aînés	300 €
Comité des Fêtes de Villedieu	5000 €
Comité du Souvenir Vaison La Romaine	50 €
Confrérie Saint Vincent	200 €
Société de chasse	100 €
Coopérative Scolaire école de Villedieu	1000 €
APEV (Association des Parents d'Elèves de la cité scolaire de Vaison-la-Romaine)	30 €
Maquis Vasio VLR	100 €
Association départementale des comités communaux feux de forêts de Vaucluse	196 €
Confrérie des Chevaliers de l'Olivier de Nyons	100 €
Les ateliers du Regard	500 €
TOTAL	9 426 euros

VOTES « favorable » à l'unanimité

X/Délibération n° 29-2026 portant délégation de signature au maire-contrat de cession d'un spectacle de théâtre

Il est rappelé le projet de contrat de cession de spectacle "Hé Molière, elle est où ta mer ?" entre la commune de Villedieu et la Compagnie des 2 Mondes, pour un montant de 500 euros ; la représentation aurait lieu le dimanche 14 juin 2026 à 19 h.

Considérant l'intérêt culturel et artistique de l'accueil de ce spectacle sur le territoire communal, après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal vote favorablement.

Deux élus préfèrent s'abstenir car pour l'un, cette représentation va poser des problèmes logistiques qui n'ont pas assez été discutés en amont et pour l'autre, ce projet culturel va être organisé suite à un démarchage et non pas une recherche conduite par la commission municipale, cela ne répond pas aux objectifs fixés en amont par l'assemblée.

VOTES « favorable » :13
VOTES « abstention » : 2

XI/Désignation des membres pour le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

La commission de contrôle est prévue par l'article L.19 du Code électoral et ses textes d'application (notamment R.7 et suivants). Les membres sont nommés par arrêté préfectoral, sur la base d'une liste de conseillers municipaux que le maire transmet au préfet.

Il est proposé à la Préfecture les candidatures suivantes :

-un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant :

→Mmes Mireille Dieu et Rosy Giraudel

-un délégué de l'administration titulaire et un délégué de l'administration suppléant

→Mmes Agnès Brunet et Marie Agnès Blanc

-un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire du ressort de la commune titulaire et un délégué Suppléant

→ MM Philippe Dufresne et Marc Bigand

XII/ Tour de table des commissions

Chaque vice-président fait état des travaux et avancées de sa commission.

• **URBANISME :**

-Rencontre de la commission pour travailler sur le projet porté par le PLU concernant l'aménagement du terrain du Devès,

-Rencontre de différents acteurs dans le cadre des actions concernant le Développement Durable, notamment pour organiser la journée « Nettoyons le Sud » prévue le 30 mai prochain, les projets de cheminement piétons et de déplacements doux sur le centre village,

-Etat des autorisations d'urbanisme instruits depuis le précédent CM :

Numéro	Type	Dépôt	Demandeur	Étape en cours	Date d'échéance	État
CU0841462600002	CUa	17/04/2026	Fanny CARILLO ETUDE NOTARIALE	Rédaction	09/05/2026	Qualifié
DPO841462600013	DPC	13/04/2026	L'HOMME CLAUDE	Consultations : retour toutes consultations	03/05/2026	Instruction terminée
DPO841462600012	DPC	13/04/2026	Banchard Stéphane	Analyse délai et complétude	16/04/2026	Qualifié
DPO841462600011	DPC	30/03/2026	EDF SOLUTIONS SOLAIRES	DAACT	17/04/2029	Décision prise (transmis au CL)
DPO841462600010	DPC	24/03/2026	LAZARD Lionel	DAACT	10/04/2029	Décision prise (transmis au CL)
DIA0841462600002	DIA	23/03/2026	PEYRE BERTRAND GUILLAUME	Traitement de la demande	13/05/2026	En cours de dépôt

• **AFFAIRES SOCIALES :**

- le 30/03 : rendez-vous a été organisé, avec la précédente vice-présidente de commission pour une meilleure connaissance des missions et passation des informations,

-le 09/04 : réunion de travail avec la Secrétaire générale pour découvrir :

- le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui doit être actualisé du fait de la nouvelle mandature et -
- l'étendue des missions dévolues au référent Sécurité de la municipalité,

-le 05/05 : nouvelle réunion de travail planifiée pour mettre à jour le PCS.

• **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Réunion avec la commission Travaux à planifier pour discuter des travaux importants et petits travaux.

Le projet de rénovation thermique du bâtiment avec le changement des menuiseries, portes intérieures ou extérieures est en cours d'estimation. Il conviendrait de changer les portes des 2 appartements au-dessus de l'école également.

La problématique du bruit dans la cantine a été prise en compte mais les élus restent attentifs et il est question de faire chiffrer l'installation de panneaux acoustiques.

• **AFFAIRES GENERALES**

Certains administrés ont contacté la mairie pour faire part de mails frauduleux, la trésorerie de Vaison la Romaine a été saisie et une communication a été lancé sur les différentes plateformes, accompagnée d'un

affichage sur les panneaux communaux pour signaler ces techniques frauduleuses d'hameçonnage.

Des rencontres ont eu lieu avec :

-le gérant du Café du Centre afin de revoir l'amplitude d'ouverture de son commerce. Il y a eu des périodes de fermeture exceptionnelles qui ont bien été comprises par le public mais d'autres qui pénalisent la vie du village et dont se plaignent certains auprès de la mairie. Les fermetures systématiques pendant les « petites » vacances vont donc être revues et il a été accordé la fermeture hebdomadaire du mercredi sur toute l'année et non pas qu'en basse saison. Un avenant au bail sera rédigé prochainement.

-les gérantes de l'épicerie « Au plus près » pour faire un point sur la situation économique de la boutique. La question des horaires d'ouverture a été évoquée car certains clients se retrouvent parfois devant porte close le matin à 7h30, les horaires d'ouverture ne sont pas respectés ou bien sont irrégulières, ce qui pose des problèmes également pour l'accès au service postal.

Elles se sont engagées à respecter les horaires attendus d'ouverture au public et à communiquer systématiquement en cas d'impossibilité, pour le respect de leur clientèle.

XIII/ Questions diverses

- Désignation des délégués de la commune dans les instances de la CCVV :

-SEV : 1 titulaire : Laurent Marqué et 1 suppléant : Laurence De Moustier

-Office de Tourisme : 1 Conseiller communautaire titulaire : Joël Bouffies et 1 suppléant : Mireille Dieu

- Rencontre des élus avec le Major PASTOK de la gendarmerie de Malaucène-Vaison pour évoquer les nombreuses incivilités ayant eues lieu sur la commune ces derniers mois.
→ Une réunion publique va être organisée à la salle Garcia pour une rencontre avec la population, les élus et les responsables de la gendarmerie,
→ Le dispositif « Participation citoyenne » qui favorise le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population a été évoqué et semblerait intéressant à l'échelle communale.
- Service Technique : il est proposé de mettre en place un emplacement de stationnement réservé, entre le n°5 et le n°13 de la Rue du Mistral pour que le camion des services techniques puisse se garer de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi et ainsi laisser libre les axes de circulation autour de la place de la Libération. Une peinture au sol doit être apposée.
- Dépose du réseau de cuivre : Stéphane Bigand s'interroge sui le suivi de cette opération incombant à la société Orange (téléphonie). Il prendra attache avec les référents de l'intercommunalité Vaison-Ventoux pour obtenir les renseignements.

XIV/ Agenda

Les élus planifient les dates des prochains conseils municipaux comme suit : 18 mai, 23 juin, 20 juillet, 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre.

Séance exceptionnelle le vendredi 5 juin à midi : délibération concernant les élections sénatoriales : date imposée au niveau national

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La secrétaire de séance,

Rosy GIRAUDEL

Le Maire,



Joël BOUFFIES